

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FAYCELLES

Jeudi 16 janvier 2025

Par suite d'une convocation, les membres composant le conseil municipal de la commune de Faycelles se sont réunis en date du 16 janvier, à Faycelles à 18h30, sous la présidence de M. Jean-Claude Laborie, maire de la commune.

La convocation a été envoyée par mail le 10 janvier 2025. L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- Approbation du PV du conseil du 12/12/2024;
- Projet festival Ulysse;
- Bilan 2024;
- Perspectives 2025;
- Périmètre Cœur de Village
- Délibération Amendes de Police ;
- Questions diverses.

Membres présents :

- Jean-Claude LABORIE, maire;
- Mmes Évelyne CAVALERIE, Nadine LAFON, Hélène MATHIEU, Carine PRADELLE, Yveline POINSOT
- MM. Samuel CONTE, Frédéric DARTOIS Jean-François HUGONENC, Jean-Claude IBANEZ Jean-Christophe LABASCOULE, André RODRIGUES ;

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales. Membres absents excusés ayant donné mandat de vote : - .

Membres absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

- Maylis LAVAYSSIÈRE
- Jérôme BESSE-DAYNAC
- Éric FAGES

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le Conseil Municipal a désigné M. André RODRIGUES pour remplir les fonctions de secrétaire. Les délibérations de la séance sont mentionnées ci-après.

Approbation du PV du 12 décembre 2024

Le PV est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

<u>Proposition n° 1 de l'ordre du jour : Projet de Festival Ulysse</u>

Retour sur le projet de festival d'été (du 11 au 13 juillet 2025), initié par Ulysse Maison d'Artistes et leurs représentants Kora et Sylvain, avec une série de questions/réponses.

Mise à disposition de la salle des fêtes (SDF) du 9 au 15 juillet : validée

Mise à disposition de la grange près de la SDF pour le stockage du matériel : validée

Possibilité de disposer des barrières métalliques de la mairie et du coffret électrique 36 kvA près de l'église : validée (la Mairie en fera la demande auprès Enedis pour le coffret)

Demande d'Ulysse de disposer d'aires de stationnement pour les véhicules : à négocier auprès des propriétaires de terrains susceptibles d'être transformés en parking provisoire.

Rencontre prévue entre Ulysse et la Petit'Pause pour les intégrer au projet.

Une aide financière de la commune pourrait être envisagée (à discuter lors de l'attribution des subventions aux associations).

Une esquisse de programmation musicale sera présentée en mars.

Proposition n° 2 de l'ordre du jour : Bilan 2024

- Premières études pour l'aménagement du parking à l'entrée du village
- Travaux sur les Bâtiments communaux (pose de rideaux thermiques et de nouveaux volets à l'école)
- Travaux voirie réalisés pour un montant d'environ 60 k€
- Début de notre projet d'implication citoyenne avec la création d'une maison culturelle dans une grange

<u>Proposition n° 3 de l'ordre du jour : Perspectives 2025</u>

- Début des travaux de construction de notre nouvelle école, projet très important pour les trois communes de Béduer, Boussac et Faycelles
- Demande de financement pour les travaux permettant la création d'un espace paysager d'accueil et d'un accès piéton sécurisé au centre du village. Début des travaux envisagé : septembre 2025
- Recrutement d'un architecte avec l'appui du SDAIL pour notre Maison Culturelle et Citoyenne
- Projet d'un festival d'été avec Ulysse Maison d'Artistes

<u>Proposition n° 4 de l'ordre du jour : Approbation du projet de fiche « Cœur de village » par délibération du Conseil Municipal</u>

Dans le cadre de l'opération « Cœur de Village », une première tranche des travaux avait été réalisée dans les années 2000 sur un périmètre restreint autour de la Mairie, de l'église et de la Salle des Fêtes. La validation de cette fiche décrivant un périmètre élargi et une série de travaux de mise en valeur du centre bourg est une première étape. Viendront ensuite l'approbation par la commission aménagement et le bureau communautaire et l'approbation par le Conseil Communautaire et insertion au schéma communautaire.

Par délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le nouveau périmètre « Cœur de Village ».

Proposition n° 5 de l'ordre du jour : Délibération Amendes de police

M. le Maire propose de solliciter l'attribution d'une subvention au titre des amendes de police relatives à la circulation routière auprès du Conseil Départemental. Ces travaux de sécurisation concerneraient la future liaison piétonne entre le parking et l'entrée du bourg.

Par délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette demande.

Questions diverses:

Création d'un poste d'agent technique territorial pour remplacer Mme Isabelle Cros.

Faycelles est partenaire de Fédération Partir. Le coût annuel de l'adhésion sera de 103€.

Par délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion.



M. le Maire informe le conseil de la réception d'un courrier d'une personne souhaitant installer un « Food Truck » à Faycelles. M. le Maire prendra contact et tiendra informé le conseil.

Mme Agnès Martin-Genty souhaite exposer ses œuvres durant l'été à Faycelles. Contact sera pris.

M. Luzege, restaurateur à Figeac et habitant Camp Delbos a un projet lié à des activités de loisirs. Il souhaite venir l'exposer lors d'un Conseil Municipal. Contact sera pris avec lui pour convenir d'une date.

Fin de séance: 20h30

Fait à Faycelles, le 16 janvier 2025